

Protocole – Demande de permis temporaire pour la sécurité événementielle

À l'exception des demandes de permis temporaire pour des événements extraordinaires ou exceptionnels, lesquels résident davantage dans la survenance d'événements imprévisibles ou hors du commun nécessitant une main-d'œuvre de façon urgente, impromptue et inhabituelle, il est convenu de ce qui suit :

1. Utilisation de l'article 17(1°) du Règlement d'application

Toute personne désirant exercer des activités de sécurité privée pour les festivals et événements culturels ou sportifs pourra soumettre une demande de permis temporaire d'agent de gardiennage en vertu de l'article 17(1°) du Règlement d'application, lequel prévoit :

« 17. Le Bureau peut délivrer un permis temporaire d'agent à une personne, aux fins d'exercer une activité de sécurité privée, dans un des cas suivants :

1° pendant qu'elle suit une formation pouvant la qualifier pour la délivrance d'un permis d'agent en vertu de l'article 21 de la Loi, notamment lorsqu'elle effectue un stage; »

2. Inscription à la formation obligatoire¹

Le demandeur de permis temporaire désirant exercer des activités de sécurité privée pour les festivals et événements culturels ou sportifs devra **s'inscrire à la formation obligatoire offerte dans les commissions scolaires ou dans les entreprises de formation reconnues par le ministre de la Sécurité publique**. Il aura alors un délai douze (12) mois pour compléter l'ensemble de la formation de 70 heures.

Par ailleurs, il devra **compléter, avant de produire sa demande de permis temporaire**, la portion de **16 heures** de la formation obligatoire portant sur le **secourisme** en milieu de travail reconnu par la **CNESST**, à moins qu'il ne possède déjà une telle accréditation valide.

3. Demande et documents obligatoires

La demande de permis temporaire devra être produite par le formulaire approprié, accompagné du paiement et des documents requis. Ces documents devront notamment inclure :

- **Formulaire de permis temporaire en sécurité événementielle - Attestation de l'employeur (Annexe)** confirmant que le titulaire de permis temporaire demeurera

¹ Art. 1(1°) du *Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée* (RLRQ, c. S-3.5, r.2).

en tout temps sous la responsabilité de la personne pour le compte de qui il exerce une activité de gardiennage et sous la supervision d'un titulaire de permis régulier de cette même catégorie lors de l'exercice de ses fonctions. Pour l'application de ce protocole, il ne sera plus requis de l'employeur d'indiquer les événements auxquels il souhaite attirer le demandeur de permis temporaire, ni le nom du ou des agents titulaires d'un permis régulier qui en auront la supervision.

- Copie d'une **carte de secourisme CNESST valide**;
- **Preuve d'inscription à la formation obligatoire** en gardiennage offerte par une commission scolaire au Québec ou une entreprise de formation reconnue par le ministre de la Sécurité publique;

4. Délivrance et durée du permis temporaire

Sur réception d'une telle demande, sous réserve du respect des critères applicables prévus à la LSP et ses règlements, notamment en matière d'antécédents et de bonnes mœurs, le Bureau pourra alors délivrer un permis temporaire d'agent de gardiennage en vertu de l'article 17(1°) du Règlement d'application, pour une **durée de 120 jours**.

5. Utilisation du permis uniquement pour la finalité pour laquelle il a été délivré

Conformément à l'article 20 du Règlement d'application, le titulaire pourra utiliser son permis temporaire d'agent de gardiennage uniquement pour l'exercice de fonctions de gardiennage pour l'employeur ayant fourni une attestation au soutien de sa demande de permis temporaire et uniquement à des fins de sécurité événementielle. À défaut, cette personne s'expose à des sanctions pénales, de même que l'employeur ayant indûment recours à ses services.

6. Conversion du permis temporaire en un permis régulier

Lorsque le titulaire de permis temporaire aura **complété la formation**, il pourra demander au Bureau de **convertir son permis** temporaire d'agent de gardiennage, lequel devra être encore valide, en un permis régulier de cette catégorie. Pour ce faire, il devra produire au Bureau le formulaire approprié accompagné du paiement requis et de l'attestation de formation délivrée par la commission scolaire ou l'entreprise de formation reconnue par le ministre de la Sécurité publique.

7. Renouvellement pour deux termes supplémentaires de 120 jours

Avant l'expiration du premier terme de 120 jours, si l'agent temporaire n'a pu compléter la formation obligatoire à laquelle il est inscrit, il pourra demander le **renouvellement** de son permis temporaire pour un **deuxième terme de 120 jours**, à l'aide du formulaire approprié, accompagné du paiement requis et de l'attestation de son employeur. Enfin, il pourra demander le **renouvellement** de son permis pour un **troisième et dernier terme de 120 jours** et ce, aux mêmes conditions.

8. Conséquence de l'omission de demander la conversion du permis temporaire

Toute personne qui **omet de produire au Bureau une demande de conversion** de son permis temporaire en un permis d'agent régulier en gardiennage avant l'expiration du troisième terme, et qui souhaite obtenir la délivrance d'un permis régulier en gardiennage suivant la réussite de sa formation **devra présenter une nouvelle demande de permis régulier** selon les critères applicables à une telle demande.

9. Opportunité unique et non renouvelable

La possibilité de bénéficier de ce protocole exceptionnel est unique et une personne qui a déjà obtenu la délivrance d'un permis temporaire d'agent en vertu de ce protocole se verra refuser toute demande similaire ultérieure.

10. Avantages de la solution convenue

Le protocole de délivrance de permis temporaire en gardiennage élaboré ci-dessus et reflétant l'état des discussions entre les divers intervenants permet d'en arriver à un juste équilibre entre, d'une part, le besoin de l'industrie de la sécurité privée et du secteur événementiel de rassembler une main-d'œuvre suffisante et en temps opportun dans un contexte de pénurie; et d'autre part, la mission de protection du public et l'objectif de professionnalisation de l'industrie portées par le Bureau, notamment par l'imposition d'une formation obligatoire.

Ce protocole a également pour avantages de réduire considérablement la lourdeur administrative du traitement des demandes de permis temporaire pour la sécurité événementielle, pour tous les intervenants.



Claude Paul-Hus MBA FCPA FCMA ASC

Directeur général du Bureau de la sécurité privée

Janvier 2019

DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE D'AGENT DE GARDIENNAGE

SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

Soumettez votre demande, tous les documents requis (voir page suivante) et le paiement complet (par la poste ou en personne) à l'adresse suivante :

Bureau de la sécurité privée
6363 route Transcanadienne Ouest, bureau 206
Saint-Laurent (Québec) H4T 1Z9

Ne pas envoyer le formulaire par télécopieur ni par courriel. Il serait alors considéré irrecevable et ne serait pas traité.

Attention : L'omission de remplir toutes les sections de ce formulaire ou de soumettre tous les documents et paiement pourra entraîner l'irrecevabilité de votre demande et un retour de vos documents, et/ou un retard important dans le traitement de votre demande.

AVANT DE COMMENCER

Veillez lire attentivement les directives ci-dessous :

- ✓ Le formulaire doit être rempli et signé par le demandeur de permis.
- ✓ Le demandeur doit être âgé d'au moins 18 ans.
- ✓ **Vous devez lire les CONSIGNES IMPORTANTES à la page 1 du formulaire.**
- ✓ Vous devez remplir et soumettre toutes les pages de la demande, incluant la feuille de paiement.
- ✓ Vous devez lire la déclaration (section J) et apposer votre signature à l'intérieur du cadre indiqué. Cette signature apparaîtra sur votre permis.
- ✓ Un répondant doit authentifier vos photos et compléter et signer la section K.
- ✓ L'information écrite doit être propre, lisible et en caractères d'impression.

LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

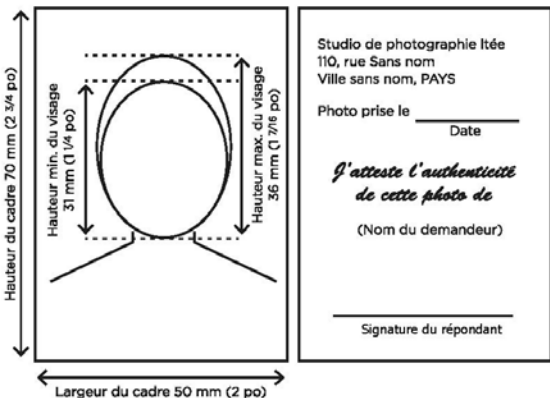
La demande de permis doit être accompagnée de tous les documents suivants :

- Formulaire de demande de permis temporaire d'agent original et complet, dûment rempli, daté et signé.
- Paiement des droits (voir la section L pour les modalités de paiement).
- Une copie de votre **certificat de naissance** :

Pour les demandeurs **nés au Canada** : émis par le Directeur de l'état civil de leur province respective.

Pour les demandeurs **nés à l'étranger** : émis par l'autorité gouvernementale compétente du pays d'origine. Si votre certificat de naissance est rédigé dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devrez aussi fournir une traduction de votre certificat dans l'une de ces deux langues officielles, faite par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

- Une copie de votre **permis de conduire valide** (nécessaire, si vous en détenez un), ou **si vous n'en détenez pas**, d'une **autre pièce d'identité valide** délivrée par un gouvernement au Canada (fédéral ou provincial) incluant nom, photo, signature et date de naissance, parmi les suivantes : passeport, carte d'assurance-maladie, certificat de citoyenneté canadienne (carte photo), carte de résident permanent, certificat de statut Indien.
- Deux (2) photographies couleur identiques de format passeport (5 cm x 7 cm)** prises au cours des six (6) mois précédant la demande, sur fond blanc, de face, des épaules à la tête, la tête découverte, datées au verso à l'aide d'un dateur. **L'une de ces photos doit être authentifiée par votre répondant**, lequel doit satisfaire aux critères de la section K. Exemple* :



Note : Un chapeau ou un couvre-chef ne peut être porté, à moins que celui-ci ne soit porté tous les jours pour des raisons religieuses ou médicales.

Toutefois, votre visage complet doit paraître clairement et le couvre-chef ne doit pas créer d'ombrage sur le visage.

*Ne correspond pas à la taille réelle – Référez-vous aux mesures indiquées.

- L'Annexe 1 - Attestation de l'employeur**, dûment complétée et signée par votre employeur.
- Une copie lisible de votre **carte valide de secourisme en milieu de travail (Formation CNESST-16 h)**.
- Une **preuve d'inscription à la formation obligatoire en gardiennage**, offerte par une commission scolaire, ou reconnue par le ministre de la Sécurité publique.

IMPORTANT : NE PAS ENVOYER DE DOCUMENTS ORIGINAUX, À L'EXCEPTION DU FORMULAIRE

CONSIGNES IMPORTANTES

Ce formulaire s'adresse aux personnes désirant exercer des activités temporaires de gardiennage dans un contexte de sécurité événementielle (événements culturels ou sportifs) qui ne constitue pas un événement extraordinaire ou exceptionnel (ex. : guerre, pandémie, désastre, ou évènement inattendu ou inhabituel).

Cette demande ne peut être présentée qu'une seule fois, et vous permettra de compléter votre formation obligatoire à l'intérieur de 12 mois, tout en exerçant des activités de gardiennage en sécurité événementielle.

La présente demande est soumise en vertu de l'article 17(1) du *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, c. S-3.5, r.1) qui prévoit que le Bureau peut délivrer un permis temporaire à une personne pendant qu'elle suit une formation pouvant la qualifier pour la délivrance d'un permis régulier.

AVANT DE FAIRE LA DEMANDE, vous devez :

1. Vous **inscrire à la formation obligatoire en gardiennage** donnée par une commission scolaire ou à une autre formation en gardiennage reconnue par le ministre de la Sécurité publique.¹
2. **Compléter la formation en secourisme en milieu de travail (Formation CNESST-16 h)**, ou posséder une telle certification (carte) valide au moment de la demande;

SUIVANT LA DÉLIVRANCE DU PERMIS TEMPORAIRE - SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE :

3. Ce permis ne pourra pas être délivré pour plus de **120 jours**.
4. Ce permis vous permet **uniquement** d'exercer des activités de gardiennage **pour l'employeur qui a fourni une attestation** au soutien de votre demande, et **uniquement** pour des mandats de **sécurité événementielle** (événements culturels ou sportifs). À défaut, vous et votre employeur pouvez être sujets à des sanctions pénales.
5. Vous devrez **compléter la formation** obligatoire en gardiennage **dans un délai de 12 mois**;¹
6. Une fois la formation complétée, vous pourrez **demandeur la conversion de votre permis temporaire en un permis régulier en gardiennage**, valide pour une période de 5 ans renouvelable.² La demande de conversion doit être produite avant l'expiration du permis temporaire.

RENOUVELLEMENT DU PERMIS TEMPORAIRE - SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE :

7. Si vous n'avez pas complété votre formation à l'expiration de votre permis, vous pourrez demander le **renouvellement** de ce permis **pour un deuxième terme de 120 jours** (Formulaire 194.025).
8. Si vous n'avez toujours pas complété votre formation à l'expiration du deuxième terme de 120 jours, vous pourrez demander le **renouvellement** de ce permis pour un **troisième et dernier terme de 120 jours** (Formulaire 194.025).

EXPIRATION DU PERMIS TEMPORAIRE - SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE :

9. À l'expiration du permis, si **vous n'avez pas demandé la conversion** de votre permis temporaire et que vous souhaitez obtenir un permis d'agent régulier en gardiennage, vous devrez produire une **nouvelle demande de permis régulier** qui sera analysée en fonction des critères applicables.
10. Vous ne pourrez plus demander un permis temporaire d'agent de gardiennage pour sécurité événementielle. **Une telle demande ne peut être produite qu'une seule fois.**

¹ Pour faciliter la conciliation travail et formation, notez que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys offre la formation sur une base d'horaire flexible et sous plusieurs formes (en classe et en ligne). Pour plus d'information, communiquez au 514-855-4500, poste 7610. D'autres commissions scolaires ou entreprises de formation reconnues par le ministre pourraient également offrir de tels aménagements d'horaire. Nous vous invitons à vous informer directement auprès d'elles.

² Sous réserve du respect des conditions et obligations prévues à la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, c. S-3.5).

FORMULAIRE – DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE D'AGENT DE GARDIENNAGE

SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

SECTION A : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Nom de famille	Prénom		
Utilisez-vous un autre nom et/ou prénom? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, spécifiez :			
Autre nom de famille	Autre prénom		
Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Date de naissance (AAAAMMJJ)	Permis de conduire SAAQ <input type="checkbox"/> Je n'en possède pas.	
Nom de famille de votre mère à la naissance			
Langue de correspondance : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		Mode de transmission : <input type="checkbox"/> Poste <input type="checkbox"/> Courriel	
Êtes-vous déjà titulaire d'un permis du BSP? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, indiquez le N° de permis : _____			

SECTION B : ADRESSE DOMICILIAIRE DU DEMANDEUR			
N° civique	Rue	App.	
Ville		Province	Code postal
Téléphone résidentiel	Cellulaire ou autre téléphone		
Adresse courriel			
Depuis quand habitez-vous à cette adresse?		Date : / /	
Si depuis moins de cinq (5) ans, indiquez toutes adresses des cinq (5) dernières années <small>(N° civique, nom de rue, app., ville, code postal, province)</small>		De (AAAA/MM)	À (AAAA/MM)

SECTION C : DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES OU DISCIPLINAIRES
<p>À moins d'avoir obtenu un pardon, avez-vous déjà été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'une infraction criminelle ou pénale, ou d'une infraction disciplinaire en vertu de la <i>Loi sur la sécurité privée</i>?</p> <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, spécifiez : _____</p>
<p>Faites-vous présentement l'objet de poursuites de nature criminelle ou pénale, ou de procédures de nature disciplinaire en vertu de la <i>Loi sur la sécurité privée</i>?</p> <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, spécifiez : _____</p>

SECTION D : PERMIS TEMPORAIRE DEMANDÉ
<p>Catégorie visée par cette demande : <input type="checkbox"/> Gardiennage</p> <p>Période demandée : 120 jours.*</p> <p><small>*La durée du permis temporaire ne peut pas excéder 120 jours. Consultez les points 7 et 8 des CONSIGNES IMPORTANTES sur les modalités de renouvellement de ce permis.</small></p>

SECTION E : INFORMATIONS SUR LA FORMATION EN COURS

Nom de l'institution d'enseignement	Date d'inscription (AAAAMMJJ)
-------------------------------------	-------------------------------

Organisme de formation en secourisme CNESST ayant délivré votre certificat	Expir. de la carte (AAAAMMJJ)
--	-------------------------------

✓ **JOINDRE :** Preuve d'inscription à la formation obligatoire en gardiennage donnée par une commission scolaire ou celle reconnue par le ministre de la Sécurité publique; ET

Carte valide de secourisme en milieu de travail (Formation CNESST-16 h).

SECTION F : INFORMATIONS SUR L'EMPLOYEUR

Nom de l'employeur

✓ **JOINDRE :** L'Annexe 1 - Attestation de l'employeur.

SECTION G : OCCUPEZ-VOUS UN EMPLOI AU SEIN D'UN CORPS DE POLICE? Non Oui, spécifiez :

Corps de police

Ville	Province
-------	----------

Titre d'emploi	Depuis (AAAA/MM/JJ)
----------------	---------------------

*Cet emploi pourrait être incompatible avec le fait d'être titulaire d'un permis d'agent en sécurité privée. Pour toute information à ce sujet, communiquez avec notre Service à l'information.

SECTION H : DEMANDE DE CONSENTEMENT – LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

Conformément à la Loi canadienne anti-pourriel, nous devons obtenir votre consentement afin de vous faire parvenir certaines communications électroniques à caractère commercial. Ainsi, afin d'être ajouté à notre liste d'envoi, accordez-nous votre consentement en cochant la case ci-dessous :

Je consens à recevoir des communications électroniques à caractère commercial de la part du BSP.*

Veillez noter que si vous ne consentez pas à la réception de messages à caractère commercial, le BSP pourra tout de même continuer à vous transmettre toute communication informative, notamment liée à la protection du public ou concernant vos obligations en tant que titulaire de permis.

SECTION I : ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels sont recueillis à des fins d'application de la *Loi sur la sécurité privée* et ne serviront qu'à cette seule fin. Ces renseignements seront accessibles aux seuls employés pour qui ils sont nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions. Ces renseignements peuvent être transmis à des tiers dans les limites reconnues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ou avec le consentement de la personne visée par ces renseignements.

SECTION J : DÉCLARATION

AVERTISSEMENT – Toute déclaration fautive ou trompeuse concernant le présent formulaire ou relative à tout document à l'appui de la présente demande, y compris la dissimulation de tout fait important, pourrait mener au refus de délivrance, ou à la suspension ou la révocation d'un permis d'agent.

Je déclare avoir lu et compris l'**AVERTISSEMENT** énoncé ci-haut ainsi que les **CONSIGNES IMPORTANTES** en page 1 du formulaire.

Je déclare avoir pris connaissance des responsabilités et obligations qui m'incombent en vertu de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements.

Je comprends que ce permis m'est délivré uniquement pour la raison énoncée à la section E, et uniquement pour des activités de sécurité événementielle pour l'employeur identifié à la section F, lequel doit compléter l'Annexe 1. Je m'engage à **aviser le Bureau de la sécurité privée sans délai si je cesse d'exercer l'activité spécifique** pour laquelle ce permis m'est délivré avant son expiration, ainsi que **de tout changement relatif à mon adresse ou mon employeur**.

J'autorise le Bureau de la sécurité privée à vérifier auprès de mon employeur tout renseignement concernant l'attestation fournie au soutien de ma demande de permis temporaire, ainsi qu'à obtenir des informations ou documents supplémentaires concernant les circonstances nécessitant mes services temporaires, le cas échéant.

J'autorise le Bureau de la sécurité privée à vérifier auprès de toute institution ou entreprise de formation mentionnée dans la présente demande ou à ses pièces jointes, toute information relative à l'inscription, l'avancement et la réussite d'une formation, ainsi qu'à obtenir des informations ou documents supplémentaires de ces personnes, le cas échéant.

J'autorise le Bureau de la sécurité privée à transmettre à la Sûreté du Québec les renseignements nécessaires, afin qu'elle vérifie que les conditions prévues aux paragraphes 2° et 3° de l'article 19 de la *Loi sur la sécurité privée* sont satisfaites. De plus, je comprends que la Sûreté du Québec est autorisée en vertu de la *Loi sur la sécurité privée* à informer le Bureau de la sécurité privée du résultat de ces vérifications, et leur suivi, et à donner son avis quant au respect de ces conditions.

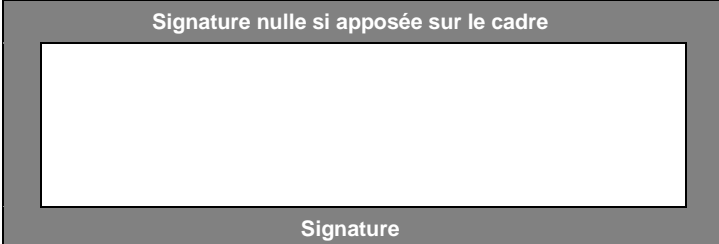
J'atteste que les photos jointes à cette demande ont été prises dans les six (6) derniers mois et qu'elles reflètent mon apparence physique actuelle.

J'affirme solennellement être le demandeur de la présente demande. Je déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets et que tout changement ayant pour effet de modifier ces renseignements sera communiqué **sans délai** au Bureau de la sécurité privée.

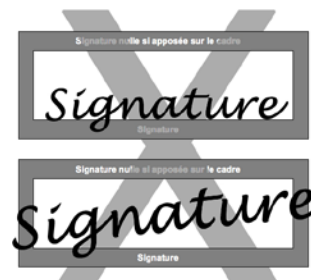
En foi de quoi je signe :

**VOTRE SIGNATURE NE DOIT PAS DÉPASSER
LE CADRE INTÉRIEUR**

Signature nulle si apposée sur le cadre



Signature



Date

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

SECTION K : RÉPONDANT

Le répondant doit (y compris tout commissaire à l'assermentation, notaire ou avocat) :

- ✓ Remplir les sous-sections K.1, K.2 et K.3
- ✓ Authentifier l'une des photos accompagnant cette demande

AVIS - Le répondant doit être citoyen canadien ou résident permanent et être âgé de 18 ans ou plus. Il doit connaître personnellement le demandeur depuis au moins un (1) an et il doit être disponible pour une vérification par le Bureau de la sécurité privée.

Si vous ne connaissez personne depuis au moins un (1) an, les seules personnes habilitées à agir à titre de répondant et authentifier votre photo seront un commissaire à l'assermentation, un notaire ou un avocat.

K.1 : IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Nom de famille				Prénom			
Profession						N° de membre (le cas échéant)	
Adresse (N° civique et rue)							Bureau / App.
Ville						Province	
Code postal		Adresse courriel					
Téléphone (jour)			Poste		Cellulaire ou autre téléphone		
Je connais le demandeur depuis _____ an(s)				Lien avec le demandeur			

K.2 : AUTHENTIFICATION DES PHOTOS

Le répondant doit inscrire : « *J'atteste l'authenticité de cette photo de (nom du demandeur)* » au verso de l'une des photos et il doit apposer sa signature sur cette même photo.

K.3 : DÉCLARATION DU RÉPONDANT

Je déclare avoir lu et compris l'**AVIS** énoncé ci-haut.

- J'affirme connaître personnellement depuis au moins un (1) an le demandeur nommé ci-dessous et dont la signature apparaît à la section J de ce formulaire et j'atteste l'authenticité de ses photos jointes au présent formulaire, lesquelles reflètent son apparence physique actuelle.
- Déclaration du commissaire à l'assermentation, du notaire ou de l'avocat : J'affirme avoir vu le demandeur nommé ci-dessous et dont la signature apparaît à la section J de ce formulaire et j'atteste l'authenticité de ses photos jointes au présent formulaire, lesquelles reflètent son apparence physique actuelle.

(Inscrire le NOM DU DEMANDEUR en caractères d'impression)

<p>_____ Signature du répondant (Incluant tout commissaire à l'assermentation, notaire ou avocat).</p>	Date	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;">A</td> <td style="width: 20px; height: 20px;">A</td> <td style="width: 20px; height: 20px;">A</td> <td style="width: 20px; height: 20px;">A</td> </tr> </table>	A	A	A	A	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;">M</td> <td style="width: 20px; height: 20px;">M</td> </tr> </table>	M	M	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;">J</td> <td style="width: 20px; height: 20px;">J</td> </tr> </table>	J	J
A	A	A	A									
M	M											
J	J											

SECTION L : FEUILLE DE PAIEMENT

Nom de famille du demandeur

Prénom du demandeur

DROITS PAYABLES

Les frais à payer pour cette demande sont :

 À compter du
1^{er} janv. 2019

 Gardiennage -Temporaire

56,00 \$

 Vérification des conditions (Non remboursable en cas d'annulation ou de refus de la demande).

+ 86,00 \$

Total à payer :
142,00 \$
MODALITÉS DE PAIEMENT

Sélectionnez le mode de paiement souhaité pour effectuer cette transaction :

- En espèces** (en personne seulement, aucun argent comptant n'est accepté par la poste)
- Carte de débit** (en personne seulement, aucun virement *Interac* n'est accepté)
- Chèque fait à l'ordre du Bureau de la sécurité privée** (sans provision : frais de 35,00 \$) (aucun chèque postdaté n'est accepté)
- Mandat bancaire ou mandat-poste à l'ordre du Bureau de la sécurité privée**

 Carte de crédit :


MasterCard

N° de la carte

Exp (MM/AA)



Visa



American Express

* N° CVV2 : Numéro de sécurité à 3 ou 4 chiffres à l'endo de la carte de crédit.

N° CVV2*

Nom de famille du titulaire de la carte

Prénom du titulaire de la carte

AUTORISATION – J'autorise le Bureau de la sécurité privée à débiter ma carte de crédit du montant requis afin de traiter cette demande.

Signature du titulaire de la carte

Date

A A A A M M J J

Téléphone

ANNEXE 1 ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Demande de permis temporaire en gardiennage – Sécurité événementielle

(Article 17(1°) et alinéa 2 et article 19 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, c. S-3.5, r.1))

SECTION I : IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ	
Nom de famille	Prénom

SECTION II : IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR			
Nom de l'employeur			
Adresse (N° civique et rue)			Bureau
Ville		Province	Code postal

SECTION III : IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE		
Nom de famille du signataire		Prénom du signataire
Fonction chez l'employeur identifié à la Section II		
Adresse courriel professionnelle		
Téléphone	Poste	

SECTION IV : DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR																
<p>Je déclare que les renseignements qui sont inscrits au présent formulaire sont exacts et complets.</p> <p>Je déclare être un signataire dûment autorisé par l'employeur identifié à la section II (l'« Employeur »).</p> <p>J'atteste que la personne identifiée à la section I (l'« Employé ») est requise pour exercer des activités de gardiennage lors d'un ou plusieurs événements culturels ou sportifs, qui ne constituent pas des événements extraordinaires ou hors du commun.</p> <p>Je comprends que pour qu'un permis lui soit délivré, l'Employé doit démontrer, entre autres, (1) qu'il possède une certification (carte) valide en secourisme en milieu de travail (Formation CNESST – 16h) et (2) qu'il est inscrit à la formation obligatoire en gardiennage.</p> <p>J'atteste que cet Employé sera, dans le cadre de ses fonctions, <u>en tout temps sous la supervision d'un titulaire de permis régulier et valide d'agent de gardiennage, présent sur les lieux de l'événement.</u></p> <p>Je comprends que si un permis temporaire d'agent de gardiennage lui est délivré en vertu de la présente demande, l'Employé ne sera autorisé à exercer <u>aucune activité de gardiennage autre que celles dans un contexte de sécurité événementielle</u> (événements culturels ou sportifs).</p> <p>Je comprends que s'il cesse d'avoir recours aux services de cet Employé pour la sécurité événementielle, l'Employeur devra en aviser le Bureau sans délai.</p> <p>En foi de quoi je signe :</p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>_____</p> <p>Signature de la personne identifiée à la section III</p> </div> <div style="margin-top: 20px;"> <p>Date</p> <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">M</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">M</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">J</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">J</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table> </div>	A	A	A	A	M	M	J	J								
A	A	A	A	M	M	J	J									